

## FICHE DE DÉTAIL RELATIF AUX ACTIVITÉS DE FORMATION

### Prémisse

Projet "Plateforme transfrontalière pour la promotion de politiques actives de l'emploi dans les zones / situations de crise pour la création d'emplois durables et de qualité dans le secteur de l'économie nautique et maritime - MED NEW JOB", financé sur l'Axe 4 du II Avis d'INTERREG Le programme de coopération transfrontalière Italia Francia Marittimo 2014-2020 a pour objectif principal de promouvoir et d'expérimenter une approche partagée et participative de la gestion des processus de reconversion de la production et de l'emploi dans les entreprises opérant dans l'économie bleue. Le projet vise à créer des synergies et des outils pour prévenir et gérer les crises, soutenir les entreprises, relocaliser les travailleurs expulsés et au chômage et promouvoir le travail indépendant dans l'économie maritime. La municipalité de Piombino, à laquelle des ressources ont été attribuées sur le projet indiqué ci-dessus par la province de Livourne, en tant que chef de file de celle-ci, a l'intention d'identifier une agence de formation ou une ATI, par le biais d'un avis public, pour créer des parcours d'accompagnement spécifiques, de formations courtes qualifiantes et de parcours d'auto-emploi, en faveur de la création / reconversion d'entreprises visant l'insertion / la réinsertion des chômeurs, chômeurs, caisses intégrées, inscrites à l'IPC de la Province de Livourne.

### 1. ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LES TRAVAUX

**1.1. Contenu:** les cours de formation suivants doivent être dispensés aux membres du CPI de la province de Livourne et organisés sur le territoire de la commune de Piombino, selon le tableau suivant:

ROUTES D'ACCOMPAGNEMENT	HEURES MINIMALES À EFFECTUER	CERTIFICATION DÉLIVRÉE
Module A: ANGLAIS	50	Certificazione di liv. europeo per la conoscenza delle lingue A2
Module B: ANGLAIS	50	Certificazione di liv. europeo per la conoscenza delle lingue B1
Module C: parcours d'accompagnement pour la création d'entreprise	20	Certificat de participation
Module D: entretien des coques et installations de bateaux de plaisance	60	Certificat de participation
Module E: utilisation de chariots élévateurs automoteurs	12	Certificat de participation
Module F: cours PES/PAV/PEI	16	Certificat de participation

Le budget maximum prévu pour la réalisation des modules prend en compte les aspects suivants:

- **MODULE A et B:** les cours se dérouleront dans les salles de formation mises à disposition par le client, ou à travers des cours en ligne, des webinaires et des formations à distance, suite à l'état

d'urgence sanitaire actuel, où il n'est pas possible d'effectuer les cours en classe . L'organisme de formation sera responsable de la mise à disposition de l'enseignement, du tutorat, du matériel pédagogique, de l'assurance INAIL et de la bonne gestion et suivi du parcours avec un personnel adéquat et le coût doit inclure l'examen final;

- **MODULE C:** l'agence de formation est responsable de la mise à disposition de la salle de formation, ou des cours en ligne, webinaires et formations à distance, suite à l'état actuel de l'urgence sanitaire, enseignement et tutorat, matériel pédagogique, assurance INAIL et bonne gestion et suivi de la parcours, avec un personnel adéquat et qualifié et le coût doit être quantifié pour chaque étudiant. L'organisme de formation sera responsable de la composition de groupes de classe d'un nombre suffisant en tenant compte des particularités des idées de projet individuelles des utilisateurs;

- **MODULE D, E et F:** l'agence de formation est responsable de la mise à disposition de la salle de formation, ou des cours en ligne, des webinaires et de la formation à distance, suivant l'état actuel de l'urgence sanitaire, là où il n'est pas possible de dispenser des cours en classe, l'enseignement et le tutorat, le matériel pédagogique, l'assurance INAIL et la gestion et le suivi corrects du parcours, avec un personnel adéquat et qualifié et le coût doit inclure la partie pratique; • L'organisme de formation / ATI doit garantir le début des cours dans les 10 jours suivant la signature de l'accord avec la municipalité de Piombino.

**1.2 Caractéristiques des modules:** type d'usagers: chômeurs - chômeurs - sujets impliqués dans des situations de crise ou des licenciements inscrits à l'IPC de la province de Livourne; les bénéficiaires seront sélectionnés directement par l'agence de formation / ATI et il lui appartiendra de prévoir l'assurance INAIL et responsabilité civile des participants aux modules de formation;

**nombre de participants aux modules d'apprentissage:** les modules peuvent être réalisés à différentes périodes ou simultanément, en accord avec la municipalité de Piombino.

Pour chaque module d'apprentissage individuel, dans le cas où pendant le cours le nombre d'étudiants est réduit à 1/3 du nombre de participants attendus, le soumissionnaire retenu doit prendre des mesures pour remplacer / mettre en œuvre / intégrer le groupe bénéficiant de la formation;

**localisation des sentiers:** les modules réalisés en classe et la formation pratique sur place ne peuvent être dispensés que dans des bureaux situés sur le territoire de la Commune de Piombino;

**méthodes de prestation:** salle de classe et partie pratique, le cas échéant, ainsi que cours en ligne, webinaires et formation à distance, suite à l'état d'urgence sanitaire actuel, lorsque cela est strictement nécessaire;

**type de certification finale:**

- certification de niveau Connaissances linguistiques européennes de niveau A2 et B1 pour les participants au module d'apprentissage des langues étrangères (anglais) qui ont suivi au moins 70% du nombre total d'heures du cours;

- attestation de présence des participants au parcours d'accompagnement à la création d'entreprise;

- certificat de participation:

  - pour les participants au cours d'entretien des coques et des installations de bateaux de plaisance;
  - pour les participants au cours sur l'utilisation de chariots élévateurs automoteurs;

  - pour les participants aux cours PES / PAV / PEI; équipement et matériel didactique: un équipement et un matériel didactique adéquats pour la réalisation des activités prévues doivent être garantis.

**1.3 - Personnel impliqué, activités et obligations liées à la gestion des parcours d'accompagnement**

**Enseignants:** les enseignants doivent avoir une expérience d'enseignement d'au moins 5 (cinq) années, même si non consécutives, acquise au cours des 7 (sept) dernières années, dans les matières couvertes par le cours;

**nomination d'un coordinateur** pour assurer la bonne gestion et la mise en œuvre des activités;

**nomination d'un tuteur** pour accompagner les bénéficiaires dans les cours;

**tenue de registres didactiques** certifiant la mise en œuvre effective des parcours de travail d'accompagnement;

**évaluation:** des tests de vérification doivent être garantis pour la détection des acquis d'apprentissage des cours, à l'aide d'outils et de méthodes d'évaluation, conformément à la législation en vigueur, pour la délivrance des qualifications, des résultats positifs et des certifications, le cas échéant. suivi: des questionnaires doivent être administrés, fournis directement par l'agence de formation aux participants pour la détection de la qualité du parcours (satisfaction client);

**remise de la documentation:** dans les 10 jours suivant la fin de tous les chemins réalisés, le soumissionnaire retenu doit remettre à la Commune de Piombino toute la documentation relative à la gestion et à la mise en œuvre et un rapport analytique final sur l'ensemble de la prestation, signé le représentant légal indiquant les activités menées et les résultats obtenus ;

**réunions:** dans les 15 jours suivant le début des activités convenues, la municipalité de Piombino convoquera le soumissionnaire retenu pour la première réunion de coordination qui aura lieu dans les bureaux de la municipalité; par la suite jusqu'à la fin de l'exécution des activités convenues, d'autres réunions seront convoquées, sur une base mensuelle et avec un préavis de 7 jours, afin d'évaluer l'état d'avancement de l'exécution des activités des signataires susmentionnées. En cas de besoin et d'urgence justifiés, la municipalité et / ou l'agence de formation peuvent demander la convocation d'une réunion extraordinaire. Le coordonnateur doit être présent à toutes les réunions.

## **2. MONTANT ESTIMÉ**

Le montant total estimé est de 36 270,00 euros, plus TVA conformément à la loi. En ce qui concerne les activités visées au paragraphe 1, le même chemin pourrait être activé plusieurs fois ou ne pas être activé, en fonction des demandes. Par conséquent, les quantités estimées ne concourent qu'aux fins de l'attribution et ne sont pas contraignantes. Les coûts doivent être quantifiés pour chaque cours (modules A, B, D, E, F) et pour chaque étudiant (pour le module C) en tenant compte de tous les aspects ci-dessus.

## **3 - TERMES, DEBUT DE L'EXECUTION, SUSPENSION ET FIN DE L'EXECUTION**

1. Le spectacle doit être terminé avant le 30/05/2021. L'exécuteur testamentaire doit initier l'exécution des activités dès la signature de l'accord.

2. L'exécuteur testamentaire qui, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, n'est pas en mesure d'achever les services dans le délai imparti peut demander une prolongation; la réalisation des prestations ne pourra en aucun cas dépasser la date limite du 30/06/2021.

## **4 - CONTRÔLES RELATIFS AUX OBLIGATIONS CONCERNANT LA TRAÇABILITÉ DES FLUX FINANCIERS**

Le Client vérifie le respect, par celui-ci, des obligations relatives à la traçabilité des flux financiers à l'occasion de chaque paiement au Titulaire et avec d'autres interventions de contrôle.

## **5 - PROCÉDURE DE SÉLECTION**

**1. Recevabilité des candidatures reçues:** La Commission vérifiera:

- respect des délais et des procédures de dépôt de la candidature (annexe A de l'annonce);

- possession des conditions minimales d'éligibilité énoncées dans l'annonce (annexe A de l'annonce);

Les questions suivantes ne seront pas admises à l'évaluation:

- reçu après les délais ou avec une documentation incorrecte ou incomplète ou non conforme un ce qui est requis; - reçu d'une manière différente des dispositions de l'avis public;

- sans signature et copie de la pièce d'identité et / ou de la signature numérique du candidat;

- présenté par des sujets ne répondant pas aux exigences minimales d'éligibilité.

## 2. Évaluation - critères et notes

La Commission procédera à l'évaluation de ce qui est déclaré à l'annexe D (déclaration substitutive d'affidavit) comme indiqué ci-dessous:

	CRITÈRES	SOUS-CRITÈRES	BUT D'ÉVALUATION	SCORE MAX ATTRIBUABLE
demandeur	sujet unique			<b>5</b>
	En AET			<b>10</b>
Ancienneté d'activité: n. années de l'établissement d'enseignement unique	de 5 à 7 ans	se ininterrottamente + 5		<b>5 +5</b>
	de 8 à 10 ans			<b>10 +5</b>
	de 11 à 20 ans			<b>20 +5</b>
	pour les périodes	minimum 5 ans au total		<b>3</b>
Cours couverts par l'annonce réalisée par chaque établissement de formation de l'AET	déjà réalisé au cours des cinq dernières années	1 édition		<b>3</b>
		5 éditions		<b>7</b>
		6 éditions et au-delà		<b>15</b>
Esperienza complessiva in riferimento alla docenza	de 6 à 7 ans			<b>2</b>
	de 8 à 10 ans			<b>5</b>
	de 11 ans et plus			<b>10</b>
Coût des cours ci-dessus hors TVA	Module A max n. 10 étudiants par cours	jusqu'à 2000,00 €		<b>5</b>
		de 2001,00 € à 3000,00 €		<b>4</b>
		plus de 3000,00 €		<b>2</b>
	Module B max n. 10 étudiants par cour	jusqu'à 2.000,00 €		<b>5</b>
		de 2.001,00 € à 3.000,00 €		<b>4</b>
		plus de 3.000,00 €		<b>2</b>

	Modulo C max n. 15 étudiants par cour	jusqu'à 6.000,00 €		<b>5</b>
		de 6.001,00 € à 7.000,00 €		<b>4</b>
		plus de 7.000,00 €		<b>2</b>
	Module D max n. 8 étudiants par cour	jusqu'à 6.000,00 €		<b>5</b>
		de 6.001,00 € à 7.000,00 €		<b>4</b>
		plus de 7.000,00 €		<b>2</b>
	Module E max n. 6 étudiants per cour	jusqu'à 700,00 €		<b>5</b>
		de 701,00 € à 1.200,00 €		<b>4</b>
		plus de 1.200,00 €		<b>2</b>
Module F max n. 10 étudiants par cour	jusqu'à 700,00 €		<b>5</b>	
	de 701,00 € à 1.200,00 €		<b>4</b>	
	plus de 1.200,00 €		<b>2</b>	
<b>Points TOT</b>				